



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070567

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/04/2024 7H26 C:005360 I:39290
V/REF : 907954
V/Email reçu le Mardi 16/04/2024 a 7H26

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 02326
IMMEUBLE : REPUBLIQUE -2326
14, RUE DE LA REPUBLIQUE
69960 CORBAS

Vaulx en Velin, le 09 Juillet 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N14 - LOGEMENT DE MR LONGUEMARD AU 2EME ETAGE -PORT.07 49010584 OU
PORT.06 95896769

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- REMPLACEMENT D' UNE MANIVELLE
- DEUX PORTES COULISSANTE PLACARD CHAMBRE 1
- REGLAGE PORTE-FENETRE SEJOUR
- SERRURE CHAMBRE 1 + CHAMBRE 2
- MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE

Donneur d'ordre : M. L. JOUMNI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 18/04 A 13H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR LONGUEMARD AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA MANIVELLE VOLET ROULANT
PRISE DE COTE PORTE DE PLACARD COULISSANTE

DEJA EFFECTUE :
- REGLAGE PORTE-FENETRE SEJOUR
- SERRURE CHAMBRE 1 + CHAMBRE 2
- MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE

LE 16/05 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DE MR LONGUEMARD AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT PORTE DE PLACARD COULISSANTE DANS LA CHAMBRE 1
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES RAILS HAUT ET BAS
AJUSTEMENT ET REGLAGE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : IB AB Email envoyé le 21/06/24 a 10H12 Mme D. CHAMBLAS
IB AB Email envoyé le 19/06/24 a 09H58 M. L. JOUMNI



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070567

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP LCOMPTER Email envoyé le 17/05/24 a 16H13 M. L. JOUMNI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,88	55,88
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	2	71,12	71,12
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	8	304,83	304,83
1,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujétion	8	50,80	50,80
TOTAL H.T.				482,63
T.V.A. a 10,00%				48,26
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>530,89</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 907954 du 06/10/2023

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

14 Rue de la République
69960 CORBAS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

02326-00001-00001-00024 H / Type 3 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 21/10/2023

Observations

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LES LOCATAIRE AU

07-49-01-05-84 OU AU 06-95-89-67-69

MERCI

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00068 Remplacement d' une manivelle, y compris toutes sujétions	2,00
MS00023 Règlage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions DEUX PORTES COULISSANTE PLACARD CHAMBRE 1	1,00
MS00052 Règlage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions REGLAGE PORTE-FENETRE SEJOUR	1,00
MS00018 Serrures 1 point, porte intérieure, label NF coffre en acier embouti époxy, 1 clé nickelée, tête acier, pêne et fouillotaiton cloison 10 mm, y compris toutes sujétions CHAMBRE 1 + CHAMBRE 2	2,00
MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE	1,00

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 907954 du 06/10/2023

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

DIVERS : CLIP MANIVELLE DANS CHAMBRE 1 +
FIXATION POIGNEE DE PORTE FENETRE CUISINE +
CACHE POIGNEES DES PORTE-FENETRE SEJOUR ET
CUISINE

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par JOUMNI Lotfi le 06/10/2023

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **14 Rue de la République 69960 CORBAS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **16/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 907954